



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-028-2018-09**

PUBLIÉ LE 24 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

SNCF Réseau

IDF-2018-09-19-006 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis rue Moussorgaky à PARIS, parcelles cadastrées CU 25p et CV 66p (2 pages) Page 3

IDF-2018-09-20-015 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis rue Moussorgaky à PARIS, parcelles cadastrées CU 25p, CV 63, CV 64, CV 66p, CV 67 et CV 69 (2 pages) Page 6

SNCF Réseau

IDF-2018-09-19-006

Décision de déclassement du domaine public ferroviaire de
terrains sis rue Moussorgaky à PARIS, parcelles cadastrées
CU 25p et CV 66p

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. 20180078

SNCF Mobilités

Vu le code des transports, notamment son article L. 2141-16;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Société Nationale des Chemins de Fer Français » en « SNCF Mobilités » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret no 2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités, notamment son article 43,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Mobilités en date du 16 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,

Vu la délégation de pouvoirs conférée par le Président du Conseil d'Administration de SNCF Mobilités au Directeur Général Délégué Performance de SNCF Mobilités en date du 31 décembre 2015,

Vu l'avis du Conseil Régional Ile de France en date du 14 mars 2018

Vu l'avis du Conseil du STIF en date du 5 juin 2018

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 17 septembre 2018,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Mobilités

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain bâti sis à Paris 18^e, rue Moussorgsky tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte rose et délimité par un liseré orange, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
Paris 18e	Rue Moussorgsky	CU	25p	565 m ²
		CV	66p	24 359 m ²
TOTAL				24 924 m²

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de Paris et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Paris.

Fait à Saint Denis
Le 19/09/2018



MATHIAS EMMERICH

SNCF Réseau

IDF-2018-09-20-015

Décision de déclassement du domaine public ferroviaire de
terrains sis rue Moussorgaky à PARIS, parcelles cadastrées
CU 25p, CV 63, CV 64, CV 66p, CV 67 et CV 69

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf.20180077

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président du conseil d'administration de SNCF Réseau au directeur général adjoint Ile-de-France,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du directeur général adjoint Ile-de-France au directeur de la modernisation et du développement Ile-de-France,

Vu l'avis du Conseil Régional de l'Ile de France en date du 14 mars 2018

Vu l'avis du Conseil du STIF en date du 5 juin 2018

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 17 septembre 2018,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain bâti sis à Paris 18^e rue Moussorgsky tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte verte et délimité par un liseré orange, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
Paris	Rue Moussorgsky	CU	25p	4 190 m ²
		CV	63	518 m ²
		CV	64	3 043 m ²
		CV	66p	15 903 m ²
		CV	67	252 m ²
		CV	69	1 306 m ²
		TOTAL		25 212 m ²

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de Paris et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Paris.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à *St Denis*
Le *20/09/18*


STÉPHANE CHAPIRON